



## Amende avec erreur sur l'immatriculation

Par **charlybegoods47**, le **01/02/2012** à **17:44**

Bonjour,

Je me suis fait verbaliser pour défaut de contrôle technique. L'agent s'est trompé, il a écrit sur le procès verbal l'ancien numéro d'immatriculation du véhicule. Pensez-vous que je puisse contester ? si oui, de quelle manière ?

Merci?

Par **Tisuisse**, le **01/02/2012** à **17:53**

Bonjour,

Vous allez contester sur quels bases ? C'est bien vous qui avez été arrêté et verbalisé, pas votre voiture car l'agent verbalisateur a relevé vos coordonnées et votre numéro de permis sur la souche qu'il détient.

Par **charlybegoods47**, le **01/02/2012** à **18:21**

il n'a pas pu noter mon numéro de permis sur le moment car je n'avais pas mon permis de conduire. de plus je n'ai pas signé sur leur nouvel appareil car il ne fonctionnait pas il m'a dit que je recevrais l'amende a domicile.

merci de m'avoir répondu